

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article478>

La vigne à Chaudefontaine.

- Revue N°45 -

Date de mise en ligne : samedi 26 décembre 2009

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

J'ai pu consulter le registre des délibérations du conseil municipal de Chaudefontaine, de 1892 à 1934, grâce à l'amabilité du Maire. Je souhaitais savoir comment les grandes mutations de cette époque étaient évoquées dans ces documents officiels. Il faut, au préalable, préciser qu'il ne s'agit aucunement des procès verbaux des séances (cela n'existait pas alors), mais uniquement des décisions votées avec leurs attendus, ce qui nous prive de la richesse des débats. Je compte m'intéresser à la grande guerre, à la laïcisation de l'enseignement et pour aujourd'hui à la vigne.

Chaudefontaine, commune viticole.

Le vin était, dans l'ancien temps, tout comme le cidre, une boisson quotidienne appréciée. Les communes d'Argonne, celles des marches de l'ouest qui présentaient des pentes exposées au sud, avaient développé un vignoble important. Les territoires en gardent le souvenir dans de nombreuses appellations. Certains propriétaires étaient répertoriés comme vigneron, ce qui laisse supposer qu'il s'agissait là de leur activité principale, mais certainement pas unique (sinon comment auraient-ils pu manger les années de fortes gelées tardives ?)

Si on se réfère aux relevés cadastraux de 1791, Chaudefontaine, avec 49,4 hectares plantés, venait, pour notre secteur, en troisième position derrière La Neuville au Pont 92 ha, Passavant 84 ha, mais devant Ste-Ménéhould 34 ha. Cent ans après, le vignoble est réduit à 25ha et en 1896 à 10ha. En 1910, il a pratiquement disparu.

Une lente disparition.

Il serait intéressant de relire ce qu'écrit Jean-Claude Léger dans son histoire de La Neuville au Pont (éditions Guéniot, 2006), car le sort des vignes de Chaudefontaine est bien analogue à celui des deux voisines. Mais revenons à notre village.

Les paysans qui possédaient des vignes jouissaient d'un certain privilège, lié à la place que le vin a toujours eu dans notre civilisation. Aussi arboraient-ils le titre de vigneron, de préférence à celui de cultivateur, dès que leur vigne avait quelque importance. Combien étaient-ils à Chaudefontaine ? En se basant sur l'état des répartiteurs qui ont en charge de réglementer les impôts fonciers, on peut dire qu'en 1893, ils sont encore six pour une superficie en forte régression, 20ha certainement. Douiller Charles et Ambroise, Drapier Arthur et André, Toublan Adolphe et Lambert Jean-Baptiste.

En 1894, toujours six, en 1895, cinq et en 1896, lors du renouvellement du cadastre, la superficie n'est plus que dix hectares pour trois vignerons. En 1899, deux vignerons, Douiller Charles et Toublan Adolphe. En 1901, c'est fini, Douiller Charles se déclare propriétaire.

Le phylloxéra responsable de cette disparition ?

Le phylloxéra est une espèce d'insecte, de puceron ravageur de la vigne.

On le présente comme le dévastateur de tout le vignoble français à partir de 1863, date à laquelle il apparaît dans le Gard avant d'envahir lentement mais inexorablement toute la France (à l'exception des vins de sable). Originaire de l'est des Etats-Unis, il arrive en France via l'Angleterre. Ce puceron s'attaque aux racines jeunes de la vigne et en trois ans celle-ci meurt.

On luttera contre le phylloxéra en arrachant les vignes qui seront remplacées par des porte-greffes américains, naturellement résistants au phylloxéra. La Champagne, très organisée, où les vignes sont bien soignées et surveillées, va croire longtemps qu'elle sera épargnée. Elle aurait peut-être constitué un barrage préservant l'Argonne. Il n'en sera rien.

Les premières attaques, fort limitées, sont constatées au Mesnil sur Oger en 1892 et mettront six ans pour se généraliser. En 1911, on constate que l'implantation du fléau est totale. Mais on a déjà commencé, depuis dix ans, à reconstituer la vigne en utilisant des plans américains résistants.

Regardons tout d'abord les dates.

Il est difficile de préciser la date de l'attaque du vignoble de Chaudfontaine, certainement vers 1908, sur quelques pampres isolés, car le vignoble proprement dit a disparu.

54

1874

Attestation de
Année cadastrale
du vignoble.

Qui s'en peut valoir approximativement à une dizaine d'hectares
se rapportant plus depuis de longues années que une vigne établie.
par suite de gelée tardive et régulière qui ont appau-
vri & ainsi le vignoble; que l'après le Cadastre établi en 1811 les
habitants les plus pauvres, n'ont pu réparer, supportent injustement
chaque année une contribution trop lourde calculée d'après les anciennes
évaluations de l'Année de leur propriété; l'évaluation produit même au-
jourd'hui une contenance de 59^{he} 81^{ca} ainsi réparti:

1 ^{re} classe	16 ^{he} 45 ^{ca} 21	avec un revenu cadastre de	30 ^{fr} par ^{he}
2 ^e	38 38 48	- 15 -	60
3 ^e	19 17 16	- 15 -	45

Ces bases de répartition ne tiennent pas compte des circonstances
actuelles plus en rapport avec le revenu actuel des terrains classés
comme vignes, le Conseil m^{uni}, qui se fonde pour le moment, sur les
de l'époque, demande le renouvellement général de l'Assiette, réan-
proportionnant les Contours composant le Conseil Général, de son-
l'air de dire sur la question qu'il importe & autoriser la Commune
de Chaudfontaine à faire procéder au déclassement des vignes
taxées qui ont changé de nature & surtout de revenu.
Fait & délibéré le jour, mois & an ci-dessus.

Lombard Procureur

En 1896, donc douze ans plus tôt, le conseil municipal constate que le vignoble, de plus en plus restreint, ne rapporte plus et demande la diminution des taxes qui lui sont imposées par un déclassement.

85

1899

M. le Préfet, votre Communication d'une circulaire préfectorale
du 20/12/1899 relative à la création d'une pépinière communale
contre l'oïdium - en vue de la reconstitution des vignobles, et il invite ce conseil municipal à délibérer à ce sujet.

Le Conseil m^{uni}

Qui lecture de la dite circulaire, Considérant que la culture de la
vigne n'a plus aujourd'hui aucune importance dans la localité; que les
quelques bruyères de vignes qui ont survécu, le plus grand préjudice au-
jourd'hui de vignes qui restent, atteints atteints depuis quel que temps du
mildiou & de l'oïdium; Considérant que les communes ne profitent au-
jourd'hui aucun avantage pour avoir une pépinière, et que dans le cas où elle
en acquiescent un grand est objet il ne s'agit que de faire l'essai de la
culture rationnelle aux vignobles, pour en profiter, réparer de ce premier
Répondre affirmativement à la circulaire précitée.
Fait & délibéré le jour, mois & an ci-dessus.

E. Charlier Procureur

En 1899, sur l'initiative de l'état, il est proposé de créer des pépinières communales pour « reconstituer le vignoble en plans américains et se prémunir du phylloxéra ». Seuls sont considérés comme calamités l'oïdium et le mildiou, assez destructrices pour décourager le conseil et les propriétaires de vignes de se lancer dans cette aventure. La vigne n'a plus aucune importance, et un an plus tard, le gel ayant ravagé totalement la vigne, le conseil demande au Préfet « de bien vouloir faire obtenir aux sinistrés la remise totale des impôts qu'ils ne pourraient payer cette année qu'au moyen de lourdes privations. »

En 1901, c'en est fini du vignoble. Alors, après d'autres, je déclare le phylloxéra non coupable des méfaits qui lui sont imputés. Il n'est en rien responsable de la disparition de la vigne à Chaudefontaine.



Quels sont les coupables ?

Le changement des mentalités. On a trop souvent l'habitude de dater les grands changements de mentalité des français de la première guerre mondiale, formidable épreuve qui va bouleverser bien des repères et brasser la population masculine. Mais c'est dès 1871 que la République, fermement installée, va engager des réformes fondamentales : instruction primaire gratuite dès 1881, obligatoire en 1882, place importante donnée au savoir (Pasteur), aux écrivains (Hugo). C'est une véritable révolution des esprits qui est en marche et pour Jacques Hussenet (Argonne, 1630-1980, Reims Gendrée 1982), À « le vigneron de 1770, bien que le déplorant, s'était fait à l'idée de voir sa vigne gelée tous les trois ans. Son arrière petit-fils, confronté au même problème, en déduit que sa région est inapte à la viticulture. À » Ce dernier se tournera vers d'autres productions, voire vers un autre métier.

Le chemin de fer. Il arrive à Sainte-Ménéhould, notons bien la date, en 1867. La ville sera alors reliée à Paris, mais aussi au sud de la France via Dijon, instaurant de nouveaux échanges, plus aisés, plus rapides. Ainsi arrivent en Argonne des vins du Sud de la France et d'Algérie qui seront distribués de différentes façons. Des négociants en vin (Pérard pour Chaudefontaine) réalisent des vins de coupage (80% de vins français et 20% de vins d'Algérie, dits vins médecins car gommant l'acidité) qu'ils distribuent dans des débits de boisson, épiceries et chez des particuliers. Des artisans (le sellier-bourellier de Dampierre le Château) se font livrer directement en barriques qu'ils distribuent à leur clientèle.

Comment voulez-vous que la piquette de Chaudefontaine ait pu résister à une telle invasion !!